



Séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Farnham, tenue le 4 avril 2016 à 19 h dans la salle du conseil de l'hôtel de ville à Farnham, à laquelle étaient présents M^{me} et MM. les conseillers André Claveau, Pauline Mercier, Jean Lalande, Vincent Roy, Roger Noiseux et Rico Laguë, sous la présidence du maire, M. Josef Hüsler, formant quorum. Étaient également présents M. François Giasson, directeur général et M^{me} Marielle Benoit, greffière.

Première période de questions

Les vingt-deux personnes présentes posent des questions sur les sujets suivants :

- Sujet 6 - C'est où?
- Sujet 2 - Tout est décidé d'avance.
- Sujet 35 - 125, rue Jacques-Cartier Sud et non Nord.

2016-121

Adoption de l'ordre du jour

Il est PROPOSÉ par M. Vincent Roy

ET RÉSOLU unanimement que l'ordre du jour soit adopté en ajoutant les points suivants:

37. *Règlement modifiant le Règlement 494 décrétant des travaux de réfection des médias filtrants à la station de traitement d'eau potable et pourvoyant à un emprunt de 1 798 000 \$ pour en acquitter le coût*
38. Réfection des filtres de la station de traitement d'eau - Octroi du contrat
39. Les Domaines de Cowansville - Cession de terrain

Procès-verbaux

2016-122

Adoption des procès-verbaux des séances tenues les 7, 21 et 23 mars 2016

CONSIDÉRANT qu'une copie des procès-verbaux des séances tenues les 7, 21 et 23 mars 2016 a été remise à chacun des membres du conseil au moins la veille de la séance;

Il est PROPOSÉ par M. Rico Laguë

ET RÉSOLU unanimement que la greffière soit dispensée de faire la lecture des procès-verbaux des séances tenues les 7, 21 et 23 mars 2016.

QUE lesdits procès-verbaux soient adoptés tel que présentés.



Réglementation

2016-123 **Demande de modification du *Règlement 458 de zonage* - Zone H1-021 - Secteur du boulevard Magenta Est**

Document : Recommandation du Comité consultatif d'urbanisme datée du 14 mars 2016.

CONSIDÉRANT la demande présentée par M. Mario Lafond;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

Il est PROPOSÉ par M. André Claveau

ET RÉSOLU unanimement que le conseil municipal suive les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme à l'effet de ne pas modifier le *Règlement 458 de zonage* actuellement en vigueur en ce qui a trait à la zone H1-021.

2016-124 ***Règlement décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1 - Avis de motion***

M. Jean Lalande donne avis qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté un *Règlement décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1* afin remplacer celui actuellement en vigueur et de modifier la taxe municipale de 0,40 \$ à 0,46 \$.

Dispense de lecture du règlement est demandée puisqu'une copie du projet de celui-ci a été remise à tous les membres du conseil municipal aux fins de la présente séance.

2016-125 ***Règlement modifiant le Règlement 458 de zonage (Zone C5-003) - Avis de motion***

M^{me} Pauline Mercier donne avis qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté un *Règlement modifiant le Règlement 458 de zonage (Zone C5-003)* afin d'ajouter les usages de la classe U1 - Institutionnel (Publics) à cette zone.

Dispense de lecture du règlement est demandée puisqu'une copie du projet de celui-ci a été remise à tous les membres du conseil municipal aux fins de la présente séance.

2016-126 ***Adoption du Règlement 499 permettant l'octroi de tout permis requis pour la réalisation d'une garderie sur le lot 4 446 708 du cadastre du Québec***

CONSIDÉRANT que les membres du conseil déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que la greffière a donné communication de l'objet du projet de règlement et de sa portée;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné le 21 mars 2016;

Il est PROPOSÉ par M. Jean Lalande



ET RÉSOLU unanimement que le *Règlement 499 permettant l'octroi de tout permis requis pour la réalisation d'une garderie sur le lot 4 446 708 du cadastre du Québec* soit adopté suivant sa forme et teneur.

2016-127

Adoption du premier projet de *Règlement modifiant le Règlement 458 de zonage (Zone C5-003)*

CONSIDÉRANT que les membres du conseil déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que la greffière a donné communication de l'objet du projet de règlement et de sa portée;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné à la présente séance;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Pauline Mercier

ET RÉSOLU unanimement que le premier projet de *Règlement modifiant le Règlement 458 de zonage (Zone C5-003)* soit adopté suivant sa forme et teneur.

QUE l'assemblée publique de consultation sera tenue le 25 avril 2016.

2016-128

Adoption du second projet de *Règlement modifiant le Règlement 458 de zonage (Dispositions diverses)*

CONSIDÉRANT que les membres du conseil déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que la greffière a donné communication de l'objet du projet de règlement et de sa portée;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné le 7 mars 2016;

CONSIDÉRANT que le premier projet de règlement a été adopté le 7 mars 2016;

CONSIDÉRANT que l'assemblée de consultation a été tenue le 29 mars 2016;

Il est PROPOSÉ par M. Jean Lalande

ET RÉSOLU unanimement que le second projet de *Règlement modifiant le Règlement 458 de zonage (Dispositions diverses)* soit adopté suivant sa forme et teneur.

Administration générale, greffe et affaires juridiques

2016-129

Dénomination d'une rue

Document : Recommandation du Comité consultatif d'urbanisme datée du 14 mars 2016.

CONSIDÉRANT qu'un projet de développement domiciliaire sera réalisé dans les limites de l'ancien terrain Longtin;

Il est PROPOSÉ par M. Vincent Roy



ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham nomme la nouvelle rue du projet domiciliaire du Carré Saint-André « Rue Longtin ».

2016-130 Dénomination du nouveau terrain de baseball

Il est PROPOSÉ par M. Rico Laguë

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham nomme le nouveau terrain de baseball de la rue Principale Est « Terrain Longtin ».

2016-131 Dénomination de la zone de conservation située au Sud de la route 104

CONSIDÉRANT la collaboration de M. Daniel Morgan dans l'établissement de cette zone de conservation;

CONSIDÉRANT que M. Daniel Morgan, via la compagnie Domaines de Cowansville inc. a fait don d'un terrain à joindre à cette zone de conservation;

Il est PROPOSÉ par M. André Claveau

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham nomme la zone de conservation située au Sud de la route 104 « Réserve Morgan ».

2016-132 Bal des finissants - Libération du permis d'alcool de l'aréna

CONSIDÉRANT la tenue du bal des finissants de l'école secondaire Jean-Jacques-Bertrand à l'aréna Madeleine-Auclair le 4 juin 2016;

Il est PROPOSÉ par M. Roger Noiseux

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham autorise la libération du permis d'alcool de l'aréna Madeleine-Auclair les 4 et 5 juin 2016 afin que le comité organisateur du bal des finissants ou le traiteur désigné à cette fin, puisse demander un permis événementiel pour ces dates.

2016-133 Régie intermunicipale d'élimination de déchets solides de Brome-Missisquoi - Entente avec les Villes de Cowansville et Dunham

Document : Courriel de la Régie intermunicipale d'élimination de déchets solides de Brome-Missisquoi daté du 23 mars 2016.

CONSIDÉRANT les travaux à être apportés au rang Saint-Joseph à Cowansville;

Il est PROPOSÉ par M. Roger Noiseux

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham approuve les termes de la résolution 16-03-224 de la Régie intermunicipale d'élimination de déchets solides de Brome-Missisquoi portant sur l'entente à intervenir avec les Villes de Cowansville et Dunham pour les travaux du rang Saint-Joseph à Cowansville.

2016-134 Syndicat des producteurs acéricoles de la région de Saint-Hyacinthe - Appui

CONSIDÉRANT qu'entre 2000 et 2015, le nombre d'entailles québécoises est passé de trente-trois à quarante-quatre millions grâce à la stabilité qu'apporte le système de mise en marché collective;



CONSIDÉRANT qu'en 2015, l'Agence de vente de sirop d'érable québécois a fracassé un nouveau record de vente avec 103,8 millions de livres et que ces ventes sont en expansion pour la cinquième année consécutive;

CONSIDÉRANT qu'en 2015, les exportations canadiennes de produits de l'érable ont fracassé un nouveau record de 92,8 millions de livres et que ces exportations sont en expansion pour la cinquième année consécutive;

CONSIDÉRANT que la diversification des marchés du sirop d'érable d'ici est en développement constant grâce à l'innovation et l'entrepreneuriat des québécois œuvrant dans cette filière;

CONSIDÉRANT que les acériculteurs investissent annuellement environ 5 000 000 \$ en recherche, innovation et développement des marchés grâce à leurs prélèvements;

CONSIDÉRANT que la filière acéricole québécoise a généré en 2009 un produit intérieur brut d'environ 611 000 000 \$ (Production : 278 000 000 \$, transformation : 189 000 000 \$, et exploitations de type touristique : 144 000 000 \$);

CONSIDÉRANT que pour la filière acéricole québécoise en 2009, le gouvernement a perçu en impôt et autres revenus de taxation nets près de 57 300 000 \$ auxquels il faut ajouter près de 47 200 000 \$ en parafiscalité pour un total de 104 500 000 \$;

CONSIDÉRANT que l'acériculture est un pilier économique d'importance de plusieurs régions du Québec;

CONSIDÉRANT que le rapport de M. Florent Gagné intitulé Pour une industrie acéricole forte et compétitive, conclut que le système de mise en marché du sirop d'érable québécois a produit de grandes choses et que selon l'auteur, il serait indéfendable de revenir en arrière et de tout détruire;

CONSIDÉRANT que certaines des recommandations du rapport s'appuient sur une interprétation erronée des données économiques de part de marché puisque de 1985 à 2015, le Québec a produit 72 % de la production mondiale et que pendant cette période, le seuil de 80 % n'a été franchi qu'à deux reprises, soit en 2000 et en 2003;

CONSIDÉRANT que le rapport recommande l'abolition de plusieurs outils de mise en marché collective et que si ces recommandations sont appliquées, nous ramènerait à l'époque où l'instabilité, l'évasion fiscale et l'absence de développement caractérisaient cette industrie;

CONSIDÉRANT que le rapport ne fait aucune analyse économique des conséquences de l'application des recommandations avancées, ce qui est irresponsable et insécurisant pour l'industrie;

CONSIDÉRANT que le rapport ignore complètement les plans d'actions et planifications stratégiques en cours pour assurer le développement de la filière acéricole québécoise;

Il est PROPOSÉ par M. André Claveau

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham appui la demande du Syndicat des producteurs acéricoles de la région de Saint-Hyacinthe à l'effet de mettre de côté le rapport de M. Florent Gagné intitulé Pour une industrie



acéricole forte et compétitive et de laisser le soin aux acteurs crédibles de la filière acéricole québécoise de poursuivre l'amélioration des piliers du système actuel de mise en marché du sirop d'érable québécois dont le contingentement acéricole, l'Agence de vente et la réserve stratégique de sirop d'érable.

Finances municipales

2016-135 Comptes à payer et état des revenus et dépenses au 31 mars 2016

Documents : Listes de comptes à payer et état des revenus et dépenses au 31 mars 2016.

Il est PROPOSÉ par M. Jean Lalande

ET RÉSOLU unanimement que les factures faisant partie des listes de chèques ci-dessous soient approuvées et payées, ou le paiement ratifié, selon le cas :

Déboursés payés d'avance pour un montant total de 679 355,19 \$.

Comptes à payer pour un montant total de 352 998,08 \$.

QUE le compte de dépenses de M. Vincent Roy soit approuvé et payé.

QUE l'état des revenus et dépenses au 31 mars 2016 soit approuvé.

2016-136 Utilisation du fonds de roulement

Document : Dossier du directeur du Service de traitement des eaux daté du 17 mars 2016.

CONSIDÉRANT les projets à être réalisés en 2016;

Il est PROPOSÉ par M. Rico Laguë

ET RÉSOLU unanimement que le conseil municipal décrète que le financement des dépenses suivantes le sera par le fonds de roulement et remboursées sur une période de cinq ans :

Projet	Montant budgété - En dollars canadiens
Remplacement de l'inverseur automatique de la génératrice	8 200 \$
Pompe de dosage de soude caustique	7 000 \$*
Surpresseur d'air pour le « Flash Mix »	8 930 \$*
Pièces pour pompe doseuse, produit PAX-XL-6	2 700 \$*
Frais programmeur informatique	1 200 \$

* Prix sujet à variation selon le taux de change du dollar américain au moment de l'achat.



2016-137 Association Panda Brome-Missisquoi - Utilisation du Centre des loisirs Romuald-Potvin

Documents : Lettre de l'Association Panda Brome-Missisquoi et dossier du directeur par intérim du Service des loisirs, culture et tourisme datés du 1^{er} mars 2016.

Il est PROPOSÉ par M^{me} Pauline Mercier

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham accepte que l'Association Panda Brome-Missisquoi dispose gratuitement du Centre des loisirs Romuald-Potvin du 27 juin au 15 août 2016, pour la tenue de leur camp de jour, selon les disponibilités.

Que cette gratuité représente une contribution financière de 6 438,60 \$.

2016-138 Club Synergie de Farnham - Prêt de local

Documents : Lettre du Club Synergie de Farnham datée du 16 mars 2016 et dossier du directeur par intérim du Service des loisirs, culture et tourisme daté du 17 mars 2016.

CONSIDÉRANT que le Club Synergie de Farnham ne répond pas aux critères de reconnaissance des organismes;

CONSIDÉRANT qu'en conséquence des frais devraient s'appliquer pour la réservation des locaux par cet organisme;

CONSIDÉRANT que plusieurs citoyens bénéficient des activités offertes par cet organisme;

Il est PROPOSÉ par M. Vincent Roy

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham accepte que le Club Synergie de Farnham dispose gratuitement du Marché de la Station Gourmande le 12 avril 2016 de 18 h 30 à 20 h.

QU'il s'agit de la dernière gratuité offerte au Club Synergie Vélo qui devra faire les démarches pour être un organisme accrédité de la Ville de Farnham pour toute autre demande de prêt de local.

Que cette gratuité représente une contribution financière de 68,99 \$.

2016-139 Skatefest - Aide financière et prêt de matériel

Documents : Lettre de la Maison des jeunes de Farnham inc. datée du 24 février 2016 et dossier du directeur par intérim du Service des loisirs, culture et tourisme daté du 9 mars 2016.

Il est PROPOSÉ par M. Roger Noiseux

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham verse une aide financière de 8 000 \$ à la Maison des jeunes de Farnham pour l'édition 2016 du Skatefest, le 6 août.

QUE le conseil municipal autorise, dans la mesure des disponibilités, le prêt des équipements suivants lors de cet événement :

Clôtures



10 barricades
30 tables
60 chaises
8 tables de pique-nique
6 estrades
Billetterie
Kiosque de vente de bière
Panneau électrique
Adaptateur pour prise d'eau
6 poubelles
6 bacs de recyclage
Surface de plancher pour danse
4 demi-barils pour glace et breuvages

QUE l'accès à la cabane du terrain de baseball est autorisé.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-701-71-970.

2016-140 Centre d'action bénévole de Farnham inc. - Soirée « Hommage aux bénévoles »

Documents : Lettres du Centre d'action bénévole de Farnham inc. datées des 1^{er} et 10 mars 2016.

Il est PROPOSÉ par M^{me} Pauline Mercier

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham accepte d'assumer, pour une somme maximale de 300 \$, les dépenses relatives au goûter et au cocktail de bienvenue de la Soirée « Hommage aux bénévoles » tenue le 12 avril 2016, par le Centre d'action bénévole de Farnham inc.

QUE M^{me} Pauline Mercier et MM. André Claveau, Jean Lalande et Vincent Roy y soient présents pour remettre les certificats honorifiques.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-190-00-970.

2016-141 Pompiers - Aide financière

Documents : Demande de paiement du directeur du Service de sécurité incendie datée du 21 mars 2016.

Il est PROPOSÉ par M. Jean Lalande

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham verse une aide financière de 100 \$ aux pompiers pour l'achat de chandails de dek hockey.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-220-00-650.

Ressources humaines

2016-142 Carrefour action municipale et famille - Colloque

Il est PROPOSÉ par M. Roger Noiseux

ET RÉSOLU unanimement que M^{me} Pauline Mercier soit autorisée à assister au colloque annuel du Carrefour action municipale et famille, les 1^{er} et 2 juin 2016 à Granby, au coût de 265 \$.



QUE les frais d'inscription soient payés par la Ville de Farnham.

QUE les frais de déplacement ainsi que les frais de subsistance soient remboursés selon la politique de la Ville, sur présentation des pièces justificatives.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-110-00-310.

2016-143 Démission d'un employé col blanc

Document : Lettre de l'employé matricule 022 datée du 25 mars 2016.

Il est PROPOSÉ par M. Rico Laguë

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham accepte la démission de l'employé col blanc matricule 022, effective le 1^{er} avril 2016.

QUE des remerciements soient transmis à l'employé col blanc matricule 022 pour le travail effectué à ce poste depuis son embauche.

2016-144 Lettre d'entente numéro 2 avec les employés cadres de la Ville de Farnham

Il est PROPOSÉ par M. Vincent Roy

ET RÉSOLU unanimement que la lettre d'entente numéro 2 portant sur le régime de retraite des employés cadres, sur les assurances collectives et sur les échelles salariales soit approuvée.

QUE le maire, ou en son absence le maire suppléant, et M. André Claveau, ou en son absence tout autre conseiller, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Farnham tout document permettant de donner effet à cette décision.

Incendie

2016-145 Service de sécurité incendie - Vente du véhicule 643 (Camion-échelle)

Il est PROPOSÉ par M. André Claveau

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham ratifie le mandat octroyé à la compagnie Les Encans Ritchie Bros pour la vente du véhicule 643 (Camion-échelle) du Service de sécurité incendie.

QUE les honoraires de la compagnie Les Encans Ritchie Bros variant selon le prix qui sera offert pour l'acquisition dudit véhicule soient acceptés.

Services techniques et développement

2016-146 Cours d'eau Plamondon - Nettoyage et reprofilage

Document : Dossier du directeur des Services techniques et du développement daté du 18 mars 2016.

CONSIDÉRANT que le cours d'eau Plamondon est un cours d'eau verbalisé;



CONSIDÉRANT que la Ville de Farnham n'a plus juridiction sur les cours d'eau verbalisés depuis décembre 2002;

Il est PROPOSÉ par M. Roger Noiseux

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham appuie la demande de travaux de nettoyage et de reprofilage du cours d'eau Plamondon et transfère le dossier à la Municipalité régionale de comté de Brome-Missisquoi.

2016-147

Quartier des Braves - Guide architectural

Document : Recommandation du Comité consultatif d'urbanisme datée du 14 mars 2016.

CONSIDÉRANT qu'un Guide architectural est en vigueur pour le développement domiciliaire du Quartier des Braves;

CONSIDÉRANT que le promoteur demande des modifications à ce Guide architectural;

Il est PROPOSÉ par M. André Claveau

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham accepte de modifier le Guide architectural du Quartier des Braves en y intégrant un plan d'utilisation du sol où serait autorisé l'implantation d'immeubles trifamiliaux et de résidences unifamiliales jumelées de deux étages sur les lots adossés à ceux ayant front sur la rue Principale Est ainsi que ceux adossés au lot 4 355 263 du cadastre du Québec.

2016-148

Demande de permis - 717, boulevard de Normandie Nord

Document : Recommandation du Comité consultatif d'urbanisme datée du 14 mars 2016.

CONSIDÉRANT la demande de permis déposée pour le remplacement de fenêtres;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

Il est PROPOSÉ par M. Vincent Roy

ET RÉSOLU unanimement que le conseil municipal autorise l'émission du permis pour le remplacement de fenêtres au 717, boulevard de Normandie Nord, en zone de Plan d'implantation et d'intégration architecturale, tel que présenté.

2016-149

Demande de permis - 650, rue Yamaska Est

Document : Recommandation du Comité consultatif d'urbanisme datée du 14 mars 2016.

CONSIDÉRANT la demande de permis déposée pour apporter des modifications à l'entrée Nord du bâtiment;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

Il est PROPOSÉ par M. André Claveau



ET RÉSOLU unanimement que le conseil municipal autorise l'émission du permis pour modifier l'entrée Nord du bâtiment sis au 650, rue Yamaska Est, en zone de Plan d'implantation et d'intégration architecturale, tel que présenté sur les plans de Vincent Leclerc architectes inc. du 2 mars 2016.

2016-150

Demande de permis - 778-780, rue Spoor

Document : Recommandation du Comité consultatif d'urbanisme datée du 14 mars 2016.

CONSIDÉRANT la demande de permis déposée pour le changement de volumétrie de la toiture;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Pauline Mercier

ET RÉSOLU unanimement que le conseil municipal refuse l'émission du permis pour le changement de volumétrie de la toiture aux 778-780, rue Spoor, en zone de Plan d'implantation et d'intégration architecturale, tel que présenté.

QUE le permis pourra être émis si la toiture est modifiée comme celle de l'immeuble sis aux 755-757, rue du Collège, en respectant les conditions suivantes :

- Que la nouvelle toiture soit en croupe et que des pignons en croupe également soient érigés au-dessus des galeries de l'étage.
- Que la pente de la nouvelle toiture soit au plus 4:12.
- Que le revêtement soit de couleur rouge, similaire au bâtiment voisin.
- Que les poteaux, garde-corps et mains courantes soient peints en blanc.

2016-151

Demande de permis - 281, boulevard de Normandie Nord

Document : Recommandation du Comité consultatif d'urbanisme datée du 14 mars 2016.

CONSIDÉRANT la demande de permis déposée pour la démolition et la reconstruction d'un bâtiment sur le lot du 281, boulevard de Normandie Nord;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

Il est PROPOSÉ par M. Roger Noiseux

ET RÉSOLU unanimement que le conseil municipal refuse l'émission du permis pour la démolition et la reconstruction d'un bâtiment au 281, boulevard de Normandie Nord, en zone de Plan d'implantation et d'intégration architecturale, tel que présenté.

QUE le projet de reconstruction pour cet immeuble devra présenter les caractéristiques suivantes :

Volumétrie

- Le bâtiment proposé devra être d'un seul étage.



- La toiture devra être en croupe présentant de faibles pentes.
- La façade principale devra présenter un décroché.
- Le dessus de la fondation devra être près du sol.
- Le bâtiment projeté devra présenter un perron de béton déposé au sol dont les marches seront orientées perpendiculairement à l'emprise de la voie publique.

Ouvertures

- Le bâtiment devra présenter des ouvertures plus grandes en façade pour les pièces de vie.
- Les fenêtres des pièces secondaires devront être de dimensions plus petites et localisées dans la moitié supérieure des murs.
- Chacune des fenêtres devra être déposée sur une allège de béton.
- Aucune fenêtre ne doit être munie de cadrage.
- L'ensemble des ouvertures doit être appuyé sous les débords de toit.
- L'ensemble des ouvertures devra être de couleur blanche.
- Les fenêtres au niveau du sous-sol devront être couronnées d'un linteau en maçonnerie.

Revêtements

- Le revêtement principal devra être constitué de briques dans les teintes de rouge sur l'ensemble des façades.
- Un revêtement de maçonnerie complémentaire pourra être intégré en façade.

Plans

Des plans intégrant les différentes conditions énumérées précédemment devront être soumis et acceptés avant que les travaux de démolition puissent être effectués.

2016-152

Demande de certificat d'autorisation - 239, rue Principale Est

Document : Recommandation du Comité consultatif d'urbanisme datée du 14 mars 2016.

CONSIDÉRANT la demande de certificat d'autorisation déposée pour le remplacement d'enseignes;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

Il est PROPOSÉ par M. Rico Laguë



ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham autorise l'émission du certificat d'autorisation pour le remplacement d'enseignes au 239, rue Principale Est, en zone de Plan d'implantation et d'intégration architecturale, tel que présenté.

2016-153 Demande de certificat d'autorisation - 91, rue Principale Ouest

Document : Recommandation du Comité consultatif d'urbanisme datée du 14 mars 2016.

CONSIDÉRANT la demande de certificat d'autorisation déposée pour le remplacement d'enseignes;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

Il est PROPOSÉ par M. Roger Noiseux

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham autorise l'émission du certificat d'autorisation pour le remplacement d'enseignes au 91, rue Principale Ouest, en zone de Plan d'implantation et d'intégration architecturale, à la condition que les deux bandes bleues sur la marquise du bâtiment principal soient repeintes de la même manière que sur l'esquisse proposée.

2016-154 Usage conditionnel - 964, rue Principale Ouest

Document : Recommandation du Comité consultatif d'urbanisme datée du 8 février 2016.

La greffière fait la lecture de la demande d'usage conditionnel et invite les personnes présentes qui le désirent à intervenir sur cette demande.

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT qu'un avis public concernant cette demande a été publié dans le journal L'Avenir & Des Rivières le 9 mars 2016;

CONSIDÉRANT qu'une affiche est installée sur l'immeuble concerné depuis le 9 mars 2016;

Le vote est demandé par M. Rico Laguë.

MM. André Claveau, Jean Lalande, Vincent Roy et Roger Noiseux votent pour l'approbation de la demande d'usage conditionnel.

M^{me} Pauline Mercier et M. Rico Laguë votent contre l'approbation de la demande d'usage conditionnel.

Conformément aux dispositions de l'article 328 de la *Loi sur les cités et villes*, le maire s'abstient de voter.

Il est PROPOSÉ par M. Vincent Roy

ET RÉSOLU que le conseil municipal approuve la demande d'usage conditionnel de M. Robert Goyette de la compagnie Acoustix Québec, locataire du 964, rue Principale Ouest, visant à autoriser l'usage Entreposage en tout genre (5020) comme usage conditionnel dans le bâtiment sis sur cet immeuble.



QUE l'usage conditionnel devra respecter les conditions suivantes :

- Aucun affichage extérieur.
- Aucune vente ne devra être faite à cet emplacement.
- L'usage conditionnel sera d'une durée maximale de deux ans à compter de la présente approbation.

2016-155

Demande de dérogations mineures - Lot 4 355 149 du cadastre du Québec - 125, rue Jacques-Cartier Sud

Documents : Recommandations du Comité consultatif d'urbanisme datées des 8 février et 14 mars 2016.

La greffière fait la lecture de la demande de dérogations mineures et invite les personnes présentes qui le désirent à intervenir sur cette demande.

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT qu'un avis public concernant cette demande a été publié dans le journal L'Avenir & Des Rivières le 9 mars 2016;

Il est PROPOSÉ par M. Roger Noiseux

ET RÉSOLU unanimement que le conseil municipal approuve la demande de dérogations mineures de M. Yvon Boulanger, propriétaire du lot 4 355 149 du cadastre du Québec sis au 125, rue Jacques-Cartier Sud, visant à autoriser la création de deux lots d'une superficie de 611,7 m² et d'une profondeur de 30,46 m, alors que les dispositions du *Règlement 458 de zonage* exigent une superficie de lot minimale de 750 m² et une profondeur minimale de 40 m.

2016-156

Demande de dérogation mineure - Lot 4 446 938 du cadastre du Québec - 525, chemin de la Rive-Sud

Document : Recommandation du Comité consultatif d'urbanisme datée du 8 février 2016.

La greffière fait la lecture de la demande de dérogation mineure et invite les personnes présentes qui le désirent à intervenir sur cette demande.

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT qu'un avis public concernant cette demande a été publié dans le journal L'Avenir & Des Rivières le 9 mars 2016;

Il est PROPOSÉ par M. Jean Lalande

ET RÉSOLU unanimement que le conseil municipal approuve la demande de dérogation mineure de M. David Benjamin, propriétaire du lot 4 446 938 du cadastre du Québec sis au 525, chemin de la Rive-Sud, visant à permettre l'agrandissement d'une étable à une distance de 59 m de la résidence voisine, alors que les dispositions du *Règlement 458 de zonage* exigent une distance minimale de 144,8 m.



Ajouts

2016-157

Règlement modifiant le Règlement 494 décrétant des travaux de réfection des médias filtrants à la station de traitement d'eau potable et pourvoyant à un emprunt de 1 798 000 \$ pour en acquitter le coût - Avis de motion

M. Roger Noiseux donne avis qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté un *Règlement modifiant le Règlement 494 décrétant des travaux de réfection des médias filtrants à la station de traitement d'eau potable et pourvoyant à un emprunt de 1 798 000 \$ pour en acquitter le coût*, afin de corriger la rédaction de l'article 3.2.

Dispense de lecture du règlement est demandée puisqu'une copie du projet de celui-ci a été remise à tous les membres du conseil municipal aux fins de la présente séance.

2016-158

Réfection des filtres de la station de traitement d'eau - Octroi du contrat

Documents : Procès-verbal d'ouverture des soumissions et analyse de conformité administrative de la greffière datés du 9 décembre 2015.

CONSIDÉRANT qu'à la suite de l'appel d'offres public douze soumissions ont été reçues:

Soumissionnaires	Prix (Incluant les taxes)
Groupe Mécano inc.	1 677 029,89 \$
Allen entrepreneur général inc.	1 730 477,23 \$
Nordmec construction inc.	1 761 669,95 \$
Norclair inc.	1 778 532,41 \$
Construction F. J. L. inc.	1 799 333,46 \$
Socomec industriel inc.	1 888 316,06 \$
Filtrum inc.	1 922 841,90 \$
Construction Bau-Val inc.	1 926 271,59 \$
Construction Genephi inc.	2 075 000 \$
Turcotte (1989) inc.	2 125 882 \$
Construction D.L.T. (2014) inc.	2 286 622,80 \$
Constructions Dougère inc.	2 400 000 \$

CONSIDÉRANT que les soumissions sont valides jusqu'au 7 avril 2016;



CONSIDÉRANT que le Groupe Mécano inc. a accepté de prolonger cette validité, de même que celle du cautionnement de soumission, jusqu'au 29 avril 2016, sans frais et sans modification aux autres dispositions des documents d'appel d'offres;

CONSIDÉRANT qu'une réponse du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire dans le dossier d'approbation du règlement d'emprunt 494 a été reçue ce jour;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de la réception de l'approbation du règlement 494, celui-ci devra faire l'objet d'un avis public d'entrée en vigueur;

Il est PROPOSÉ par M. Vincent Roy

ET RÉSOLU unanimement que le contrat de réfection des filtres de la station de traitement d'eau soit octroyé à la compagnie Groupe Mécano inc., au coût de 1 677 029,89 \$, incluant les taxes, conditionnellement à la publication de l'avis public d'entrée en vigueur du règlement 494.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 22-400-00-721.

2016-159

Les Domaines de Cowansville - Cession de terrain

Il est PROPOSÉ par M^{me} Pauline Mercier

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham accepte que M. Daniel Morgan, et ses ayants-droits, détiennent un privilège de reprise du lot ainsi cédé, advenant que la Ville de Farnham désire en disposer.

QUE la résolution 2015-453 soit modifiée en ce sens.

Seconde période de questions

Les vingt-six personnes présentes posent des questions sur les sujets suivants :

- Ville paie pour des infrastructures sur le terrain voisin.
- Échange de terrain avec M. Morgan.
- Dossier de la garderie et de l'école.
- Combien ont coûté les imprévus de la rue Jacques-Cartier?
- Pourquoi avoir emprunter 1 200 000 \$ si le camion a coûté 800 000 \$?
- Demande d'affiches « Attention à nos enfants » sur le chemin des Coteaux.
- Dommage d'avoir vendu l'école Sainte-Famille.
- Remplacement de l'employé col blanc.
- Fossé pas nettoyé.
- Plainte sur les activités de M. Provost sur le chemin des Coteaux.
- Avenir du marché public.



- Réduction du taux d'assurance.
- Achat du camion-échelle.
- Combien ont coûté des travaux sur le terrain de M. Poulin?
- Pourquoi vouliez vous le terrain de M. Poulin?
- Quelle est la grandeur du Centre d'arts?

La séance est levée à 20 h.

Marielle Benoit, OMA
Greffière

Josef Hüsler
Maire